

Verviers Faits divers/Société

EUPEN USURPATION D'IDENTITÉ

Deux ans de calvaire pour une carte volée

Des achats pour 7.000€ grâce à sa carte d'identité volée

On pense que cela n'arrive que dans les films. Et pourtant, Jairo Hagelstein, un Eupenois, a lui aussi été victime du vol de son identité. Plusieurs crédits à la consommation ont été ouverts à son nom pour un montant de 7.000€. Durant deux ans, Jairo Hagelstein a bataillé pour faire éclater la vérité.

Une carte d'identité. C'est un simple bout de plastique qui n'a l'air de rien. Mais qu'il n'est pas bon de voir tomber dans de mauvaises mains comme en témoigne Jairo Hagelstein.

Ce représentant qui habite à Eupen a vécu un véritable calvaire pendant plus de deux ans.

"Tout a commencé en 2005 quand on m'a volé mon portefeuille à Liège, raconte Jairo Hagelstein. J'ai porté plainte et fait refaire mes documents." Deux années s'écoulent et l'affaire est presque oubliée jusqu'au jour où l'Eupenois reçoit une lettre d'une société de crédit qui le remercie d'avoir souscrit chez eux. Étonné, Jairo Hagelstein téléphone à la société pour savoir de quoi il s'agit. "On m'a dit alors que j'avais fait des achats à Liège pour 2.000€,"

"DEPUIS, JE NE PRENDS PRESQUE PLUS MA CARTE D'IDENTITÉ SUR MOI"

poursuit-il. J'ai dit que ce n'était pas possible, j'ai demandé des précisions. Ils ont lu les informations que j'aurais transmises. L'adresse était bonne mais ma profession et le numéro de GSM étaient faux." Pensant régler cette méprise au plus vite, il envoie une copie de sa plainte pour vol. L'acheteur/voleur a en effet acheté des électroménagers à crédit sur simple présentation de la carte d'identité de Jairo. Ce crédit à la consommation est en effet proposé dans certaines grandes enseignes.

Quelques jours plus tard, ce sont deux autres magasins qui lui en-



Jairo Hagelstein, d'Eupen, a dû batailler pour prouver qu'il n'avait rien acheté

■ N.L.

voient des lettres pour expliquer les modalités de paiement de deux autres crédits. En tout, le détenteur de la carte d'identité de Jairo a dépensé 7.000€ en trois jours!

Pour l'Eupenois, c'est le début d'un long parcours du combattant pour faire entendre aux sociétés de crédit qu'il n'est pas un mauvais payeur, mais bien la victime d'un simple vol de carte d'identité. "Les contacts d'abord cordiaux avec les sociétés de crédit et magasins en question se sont dégradés, se souvient-il. J'ai demandé à mon assureur ce que je pouvais faire. Il a chargé un médiateur de dettes de s'occuper du dossier."

Deux plus tard, après des tonnes de courriers de rappel, mises en demeure, menaces de passage d'huissier, l'affaire trouve enfin une issue favorable. "Heureusement que j'avais gardé tous les documents pour prouver ma bonne foi, soupire Jairo qui a vécu pendant deux ans dans un stress affreux. Depuis, je ne prends ma carte d'identité sur moi que s'il faut vraiment. Je n'imaginai pas tous les dégâts qu'on pouvait faire avec." «

YSALINE FETTWEIS

RÉACTION

Sécuriser les crédits et les achats sur le net

Sensible aux problèmes de personnes dont l'identité a été usurpée, comme Jairo Hagelstein, la députée fédérale Katrin Jadin réagit. Ce mardi, elle a interpellé le ministre de l'économie sur les crédits à la consommation contractés sous le couvert d'une fausse identité. "J'aimerais qu'on instaure une réprimande aux gens qui n'effectuent pas les contrôles d'usage avant d'accorder un crédit, explique l'élue MR. Le contrôle auprès de la Banque Nationale doit être obligatoire. Les vendeurs doivent vérifier que les numéros de cartes d'identité correspondent. Il y a beaucoup trop de laxisme en la matière, et on en arrive à des situations comme Monsieur Hagelstein. Psychologiquement, c'est très lourd."

Elle souhaite également que la protection des consommateurs inter-



Katrin Jadin, députée MR

■

vienne davantage. Ce n'est pas à la victime d'une usurpation d'identité de devoir prouver qu'elle n'a pas fait les achats qu'on lui impute. "Je m'interroge aussi sur la protection de la vie privée sur internet. Les failles sont nombreuses. Il y a un travail profond à faire. Je compte d'ailleurs interroger les ministres de la justice et de l'intérieur à ce sujet. La police n'a peut-être pas assez de moyens pour lutter contre cela." «

Y.F.

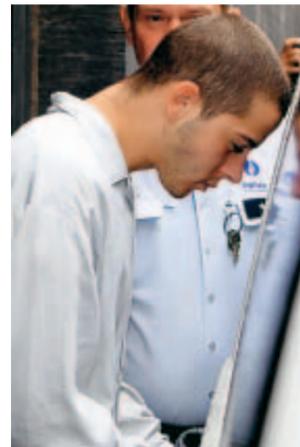
Pour joindre notre service Faits divers
087/59.15.46

STAVELOT TRIBUNAL DE POLICE

Le père d'Alicia croise Samuel Weertz

Christian Damoiseaux, le père de la jeune Alicia assassinée après une sortie dans le Carré en août 2010, a été condamné pour accident de roulage le 20 mars dernier. Condamné par défaut à un an de prison par le tribunal de police de Verviers, il a croisé le présumé meurtrier de sa fille durant sa brève incarcération dans l'établissement pénitentiaire liégeois.

Condamné par défaut le 20 mars à un an de prison ferme pour des faits de roulage, le père d'Alicia a été arrêté trois jours plus tard et incarcéré à la prison de Lantin. À la suite de contacts entre la direction de l'établissement et l'avocat du prévenu, il a été placé à un niveau où il n'était pas susceptible de rencontrer Samuel Weertz. Les deux individus se sont néanmoins croisés sans qu'il n'y ait pour autant d'incident. Le père de la Stavelotaine s'est indignée auprès de son conseil et s'est dit choqué par cette proximité physique et les circonstances dans lesquelles la rencontre fortuite s'est effec-



Meurtrier présumé de sa fille ■ BC

tuée. Christian Damoiseaux, qui a fait opposition à son jugement, a été relâché mercredi, un sursis total à sa peine de prison lui a été accordé. Les faits pour lesquels il était poursuivi se sont déroulés quatre mois après la mort de sa fille. «

BELGA

DISON INCENDIE CRIMINEL

Incendie à la police: un suspect arrêté

Le 11 février dernier, le sas d'entrée de la maison de police de Dison est endommagé par un début d'incendie. Le feu a été bouté via la boîte aux lettres. Ce mardi, un suspect a été déféré devant le juge d'instruction et inculpé pour incendie volontaire.

Peu avant minuit ce 11 février, les services de police de la zone de police Vesdre descendent dans le centre de Dison, à deux pas de l'entrée de l'autoroute où se trouve la maison de police locale. L'alarme du bâtiment s'est déclenchée. Au moyen d'un tuyau glissé dans la boîte aux lettres, un individu a introduit dans le local d'accueil un accélérateur auquel il a bouté le feu.

"Les recherches actives de la police ont permis d'identifier un suspect, déclare le parquet. Il s'agit d'un sujet de na-



L'auteur n'a que 18 ans ■ NL

tionnalité serbe ayant le statut de réfugié politique en Belgique, âgé de 18 ans et habitant à Dison", déclare le parquet. Le suspect a été déféré devant le juge d'instruction ce mardi et a été inculpé pour ces faits d'incendie volontaire commis de nuit avant d'être placé sous mandat d'arrêt.

L'incendie n'avait, heureusement, fait aucune victime. Seul du matériel de bureau avait été endommagé ou détruit. «

Y.F.

VERVIERS TRIBUNAL

Skilfer, un amoureux un peu trop transi

Le tribunal correctionnel de Verviers vient de rendre un jugement sur une affaire de harcèlement peu banale. Skilfer profitait de la naïveté de Sylvania, une réfugiée serbe. L'homme qui ne s'est pas présenté au tribunal est recherché.

Sylvania est une réfugiée serbe installée en Belgique avec son fils et sa mère. Elle parle plusieurs langues de l'Europe de l'Est et à ce titre est employée par la Croix Rouge dans un centre pour réfugiés.

C'est là qu'elle fait la connaissance de Skilfer (43 ans) qui vient lui demander de traduire des documents. Depuis lors, il a une attitude envahissante vis-à-vis d'elle. Un soir, il lui demande de le conduire chez un ami, à Verviers, où il y a une fête avec d'autres réfu-

giés. Sylvania accepte, mais l'ami est absent. Elle réserve alors pour lui une chambre à l'Amigo, et sur son insistance, accepte un peu naïvement de boire un verre avec lui dans sa chambre. Depuis lors, elle ne se souvient de rien, ne se réveillant que le lendemain. Il lui dit alors qu'il a enregistré leurs ébats, et menace de la montrer au centre si elle ne poursuit pas leur relation.

Elle refuse, mais ne porte pas plainte, par peur de perdre son emploi.

Alors, il ne cesse de la harceler, par téléphone ou par messages. Il va jusqu'à l'attendre à la sortie de son travail, ou dans sa voiture, ou encore dans le coffre de sa voiture! Il menace de brûler sa maison, de s'en prendre à son fils et à sa mère. Il pénètre chez elle, fouille

ses vêtements, laisse des traces pour prouver qu'il entre et sort quand il veut.

Plus tard, elle refuse de le conduire à la gare de Verviers parce qu'elle doit se rendre chez des amis. Elle y est à peine qu'il vient sonner. Elle accepte finalement de le conduire. Mais dans la voiture, il la frappe violemment à la tête. Elles'arrête devant le commissariat de Pepinster, qui est malheureusement fermé. Alors, elle reçoit des coups et est menacée d'un couteau. Ses amis parviendront à la tirer des griffes de Skilfer et à la soigner.

UNE RELATION TOXIQUE

Mais cette relation toxique continue néanmoins. Un soir, il l'attend devant chez elle, et passe la nuit... dans le canapé. Mais au mi-



Elle subit des coups, menaces au couteau et viols ■ PRÉTEXTE/NWS

lieu de la nuit, il la réveille, la frappe et sous la menace d'un couteau, lui impose une relation. Le lendemain, scène identique, avec cette fois un acte de sodomie.

Cette fois, Sylvania porte plainte, mais il s'en tire avec une mise en garde (!), ce qui ne l'empêche pas de revenir chez Sylvania trois nuits d'affilée.

Cette fois, il est arrêté, mais il nie tout. Il prétend au contraire que c'est Sylvania qui était amoureuse de lui, et qu'elle l'a manipulé en lui imposant une relation amoureuse.

IL COURT DANS LA NATURE

Une version qu'il n'est pas venu défendre devant le tribunal correctionnel, car il a été libéré entre-temps. Il est sans aucun doute dans une nature plus accueillante à ses instincts sauvages.

Le tribunal n'a pas cru évidemment à ses racontars, d'autant plus que les psy ont décelé chez la victime une propension à subir la loi de l'homme. Il l'a condamné à deux ans de prison ferme, et ordonné son arrestation immédiate. «

LUC BRUNCLAIR